



Visite de reprise suite à arrêt de travail

Par **Martin**, le **19/10/2009** à **21:07**

Bonjour,rrnrnJ'ai été en arrêt de travail pendant 4 semaines et demie suite à une maladie non professionnelle. A mon retour, mon employeur a organisé une visite médicale de reprise. Je ne souhaite pas communiquer au médecin du travail la raison de mon arrêt (la cause en est le manque de confiance que j'ai envers les médecins du travail quant à la confidentialité des dossiers médicaux). Je sais que je suis tout à fait apte à reprendre le travail. J'ai lu que je devais impérativement me rendre à la visite médicale, donc je vais y aller, mais puis-je y aller en taisant le motif de mon arrêt? rnCeci ne peut pas être un motif de licenciement? rnmerci d'avancernSincères salutations